

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 272-CE-1910

concernant l'émission de diplômes

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-douzième réunion tenue le jeudi 19 février 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec ;

ATTENDU les vérifications effectuées par les directrices et les directeurs de module et les responsables de programmes ;

ATTENDU la recommandation du registraire ;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Guilhème Pérodeau,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les étudiantes et les étudiants ont satisfait aux exigences du programme auquel elles et ils étaient inscrites et inscrits ;

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs de leur octroyer le diplôme correspondant au programme auquel elles et ils s'étaient inscrites et inscrits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 272-CE-1911

concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-douzième réunion tenue le jeudi 19 février 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts adoptée par la résolution 173-CA-2614;

ATTENDU les vérifications effectuées par les responsables de programmes ;

ATTENDU la recommandation du registraire ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Catherine Lanaris, appuyée par madame Ana-Maria Davila-Gomez,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais d'émettre les attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle – aux étudiantes et aux étudiants dont les noms figurent sur la liste ci-jointe et qui ont satisfait aux exigences des programmes courts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 272-CE-1912

concernant l'émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-douzième réunion tenue le jeudi 19 février 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les protocoles d'entente fixant les modalités d'association entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec ;

ATTENDU les vérifications effectuées par les directrices et les directeurs de module et les responsables de programmes ;

ATTENDU la recommandation du registraire ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur André Manseau, appuyée par monsieur Luigi Logrippo,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les étudiantes et les étudiants ont satisfait aux exigences du programme auquel elles et ils s'étaient inscrites et inscrits ;

DE RECOMMANDER à l'Université du Québec à Montréal de leur octroyer le diplôme correspondant au programme auquel elles et ils s'étaient inscrites et inscrits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 272-CE-1913

concernant l'émission de diplômes – Maîtrise en développement régional

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-douzième réunion tenue le jeudi 19 février 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 4.5 du protocole d'entente fixant les modalités d'extension à l'Université du Québec en Outaouais du programme de Maîtrise en développement régional de l'Université du Québec à Rimouski ;

ATTENDU l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec ;

ATTENDU les vérifications effectuées par le responsable de programme ;

ATTENDU la recommandation du registraire ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Thibault Martin, appuyée par madame Frédérique Delisle,

IL EST RÉSOLU :

DE CERTIFIER que les étudiantes et les étudiants identifiés à la liste ci-jointe ont satisfait aux exigences du programme de Maîtrise en développement régional ;

DE TRANSMETTRE la présente à l'Université du Québec à Rimouski en vue de l'obtention de la recommandation de la commission des études de cet établissement aux fins de l'émission des diplômes par l'Assemblée des gouverneurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 272-CE-1914

concernant la nomination d'un (1) professeur au comité de discipline

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-douzième réunion, tenue le jeudi, 19 février 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 112 du Règlement général 2 de l'Université du Québec : Les études de premier cycle ;

ATTENDU les articles 8.1 et 8.2 du Règlement concernant le plagiat et la fraude en vigueur à l'UQO ;

ATTENDU la fin de mandat d'un (1) professeur au comité de discipline ;

ATTENDU l'appel de candidature effectué par le secrétaire général, par courriel, le 11 décembre 2008, auprès de tous les professeurs ;

ATTENDU que cinq professeurs ont confirmé au secrétaire général leur intérêt à siéger sur le comité ;

ATTENDU qu'il a été convenu, lors de la réunion de la commission des études du 15 janvier 2009, de reporter à la présente réunion le vote sur la nomination d'un professeur, de façon à permettre aux candidats d'adresser au secrétaire général, un texte qui expose les raisons qui les amènent à vouloir siéger sur le comité de discipline ;

ATTENDU la distribution, par le secrétaire général, des courriels qui lui ont été adressés par deux des candidats dans lesquels ceux-ci exposent, en quelques lignes, les raisons qui les amènent à soumettre leur candidature au sein de ce comité ;

ATTENDU les discussions en séance ;

ATTENDU le résultat du vote secret :

Sur proposition monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Denis Hurtubise,

IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER la professeure madame Natalia Dankova à titre de membre du comité de discipline, et ce, pour un mandat de deux (2) ans, soit du 19 février 2009 au 18 février 2011.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le secrétaire général,


Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 272-CE-1915

concernant l'adoption du protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Université McGill relativement à la contribution de l'Université McGill à la formation, à l'UQO, d'infirmières praticiennes spécialisées en soins de première ligne

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-douzième réunion tenue le jeudi 19 février 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le projet de protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Université McGill relativement à la contribution de l'Université McGill à la formation, à l'UQO, d'infirmières praticiennes spécialisées en soins de première ligne ;

ATTENDU le projet de Campus Santé Outaouais ;

ATTENDU le besoin reconnu d'infirmières praticiennes spécialisées en soins de première ligne en Outaouais ;

ATTENDU que l'Outaouais est une région couverte par le Réseau universitaire intégré de santé de l'Université McGill ;

ATTENDU que l'UQO propose un plan de formation de 75 crédits (DESS, 30 crédits et M. Sc. 45 crédits) dans le domaine des soins de première ligne ;

ATTENDU que l'UQO et l'Université McGill souhaitent collaborer afin d'offrir des formations répondant le mieux possible aux besoins de professionnels aptes à répondre aux besoins du milieu de la santé en Outaouais ;

ATTENDU les explications en séance selon lesquelles les cours offerts dans le cadre de cette formation le seront en français ;

ATTENDU les explications du doyen des études ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Thibault Martin,

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis favorable au conseil d'administration concernant la signature du protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Université McGill relativement à la contribution de l'Université McGill à la formation, à l'UQO, d'infirmières praticiennes spécialisées en soins de première ligne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,


Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 272-CE-1916

concernant l'adoption de nouveaux descriptifs de cours au programme de baccalauréat en psychoéducation (7815)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-douzième réunion tenue le jeudi 19 février 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'extrait du procès-verbal du 4 novembre du conseil de module de la psychoéducation proposant l'adoption d'un descriptif de cours distinct pour chacune des spécialisations du cours *PSE1153 Problématiques et difficultés spécifiques d'adaptation* et l'adoption de la modification au descriptif du cours *PSE1083 Mesure et évaluation des difficultés d'adaptation psychosociale* ;

ATTENDU l'extrait numéro 510 du procès-verbal de l'assemblée départementale du département de psychoéducation et de psychologie adoptant les nouveaux descriptifs de cours ;

ATTENDU le descriptif actuel du cours *PSE1153 Problématiques et difficultés spécifiques d'adaptation* et du cours *PSE1083 Mesure et évaluation des difficultés d'adaptation psychosociale* ;

ATTENDU le descriptif des cours *PSE1153 B à K Problématiques et difficultés spécifiques d'adaptation: approfondissement clinique de la délinquance et de la criminalité (B), délinquance sexuelle (C), la mort et le deuil (D), minorités sexuelles (F), troubles et comportement des enfants (G), fugues, itinérance et violence (H), la violence familiale (I), comportement alimentaire (J) et milieu scolaire (K)*, et la nouveau descriptif du cours *PSE1083 Mesure et évaluation des difficultés d'adaptation psychosociale* ;

ATTENDU les explications du doyen des études ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Guilhème Pérodeau, appuyée par monsieur Denis Hurtubise,

IL EST RÉSOLU:

D'APPROUVER le descriptif des cours suivants :

PSE1153B Problématiques et difficultés spécifiques d'adaptation: approfondissement clinique de la délinquance et de la criminalité ;

PSE1153C Problématiques et difficultés spécifiques d'adaptation: délinquance sexuelle ;

PSE1153D Problématiques et difficultés spécifiques d'adaptation: la mort et le deuil ;

PSE1153F Problématiques et difficultés spécifiques d'adaptation: minorités sexuelles ;

PSE1153G Problématiques et difficultés spécifiques d'adaptation : troubles et comportement des enfants ;

PSE1153H Problématiques et difficultés spécifiques d'adaptation: fugues, itinérance et violence ;

PSE1153I Problématiques et difficultés spécifiques d'adaptation: la violence familiale ;

PSE1153J Problématiques et difficultés spécifiques d'adaptation: comportement alimentaire ;

PSE1153K Problématiques et difficultés spécifiques d'adaptation: milieu scolaire ;

PSE1083 Mesure et évaluation des difficultés d'adaptation psychosociale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 272-CE-1917

concernant l'habilitation de professeurs de l'UQO à la direction ou à la codirection de recherche au programme de doctorat en éducation de l'UQAM offert en association avec des constituantes du réseau de l'Université du Québec

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-douzième réunion tenue le jeudi 19 février 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 283-CA-4119 par laquelle le conseil d'administration de l'UQO acceptait le protocole d'entente révisé fixant les modalités d'association entre les constituantes de l'Université du Québec concernées par le programme de doctorat en éducation à l'Université du Québec à Montréal ;

ATTENDU la lettre de Madame Carmen Parent au doyen de la recherche de l'UQO ;

ATTENDU la résolution D08-SCAE-198.2 de la 198^e réunion du SCAE du doctorat en éducation, tenue le 26 novembre 20008 ;

ATTENDU les explications du doyen des études ;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Catherine Lanaris,

IL EST RÉSOLU:

DE RECOMMANDER à l'UQAM l'habilitation des professeurs suivants à la direction ou à la codirection de recherche au programme de doctorat en éducation (3666), offert en association avec des constituantes du réseau de l'Université du Québec :

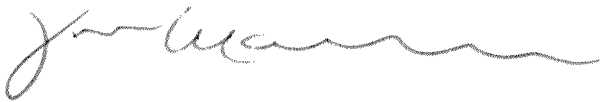
- **Maintien du statut d'habilitation à la direction de recherche :**
Monsieur Paul Boudreault, Département des sciences de l'éducation
Madame Martine Peters, Département des sciences de l'éducation
Madame Lorraine Savoie Zajc, Département des sciences de l'éducation.
- **Maintien du statut d'habilitation à la codirection de recherche :**
Madame Natalia Dankova, Département d'études langagières
Monsieur Jean-Pierre Deslauriers, Département de travail social et des sciences sociales.

DE RECOMMANDER à l'UQAM de retirer l'habilitation à la direction de la recherche à monsieur André Dolbec, retraité.

DE MANDATER le doyen des études pour assurer le suivi auprès de l'UQAM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Luc Maurice', written in a cursive style.

Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 272-CE-1918

concernant le jumelage de mineures aux majeures en arts visuels (6743), en bande dessinée (6744) et en design graphique (6745)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-douzième réunion tenue le jeudi 19 février 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution du conseil de l'école multidisciplinaire de l'image recommandant le jumelage de mineures à la majeure en arts visuels (6743), en bande dessinée (6744) et en design graphique (6745) ;

ATTENDU les explications du doyen des études ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Frédérique Delisle,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le jumelage de mineures aux majeures suivantes :

- Majeure en arts visuels (6743) :
 - ✓ Mineure en muséologie et patrimoines (8038)
- Majeure en bande dessinée (6744) :
 - ✓ Mineure en muséologie et patrimoines (8038)
- Majeure en design graphique (6745) :
 - ✓ Mineure en muséologie et patrimoines (8038)
 - ✓ Mineure en pratiques administratives (8039)
 - ✓ Mineure en communication publique (8496)
 - ✓ Mineure en médias de l'information et des communications (8030)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 272-CE-1919

concernant une modification à la majeure, à la mineure et au certificat en arts visuels (6743, 8743 et 4743)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-douzième réunion tenue le jeudi 19 février 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution du conseil de l'école multidisciplinaire de l'image recommandant le remplacement des cours obligatoires *ARV1243 Projet exploratoire en arts visuels I*, *ARV1253 Projet exploratoire en arts visuels II* et *ARV1193 Recherche et positionnement esthétique* par les cours *XX1 Atelier exploratoire 2D, 3D*; *XX2 Atelier exploratoire en installation* et *XX3 Projet d'artiste* à la majeure, à la mineure et au certificat en arts (6743, 8743 et 4743);

ATTENDU la résolution de l'assemblée départementale de l'école multidisciplinaire de l'image proposant la création de trois nouveaux cours;

ATTENDU le descriptif des cours *XX1 Atelier exploratoire 2D, 3D*; *XX2 Atelier exploratoire en installation* et *XX3 Projet d'artiste*;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Patrice Babineau,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER

- la création des cours *XX1 Atelier exploratoire 2D et 3D*; *XX2 Atelier exploratoire en installation* et *XX3 Projet d'artiste*;
- le remplacement des cours obligatoires *ARV1243 Projet exploratoire en arts visuels I*, *ARV1253 Projet exploratoire en arts visuels II* et *ARV1193 Recherche et positionnement esthétique* par les cours *XX1 Atelier exploratoire 2D et 3D*; *XX2 Atelier exploratoire en installation* et *XX3 Projet d'artiste* à la majeure et à la mineure en arts visuels (6743, 8743);
- le remplacement du cours obligatoire *ARV1243 Projet exploratoire en arts visuels I* par le cours *Atelier exploratoire 2D et 3D* au certificat en arts visuels (4743).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 272-CE-1920

concernant les modifications aux conditions d'admission sur la base adulte au premier cycle

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-douzième réunion, tenue le 19 février 2009, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.- Messier, au local E-2300.

ATTENDU le souhait émis par la sous-commission des études, lors de sa cinquante-quatrième réunion tenue le 17 septembre 2008, quant à une réflexion de fond sur les conditions d'admission sur la base adulte ;

ATTENDU la résolution de la sous-commission des études en date du 9 janvier 2009 ;

ATTENDU le projet de modification des articles 5.4.1, 5.4.2 et 5.4.3 du Régime des études de premier cycle ;

ATTENDU les explications du doyen des études ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Thibault Martin, appuyée par monsieur Denis Hurtubise,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'adopter la modification des articles 5.4.1, 5.4.2, et 5.4.3 du Régime des études de premier cycle telle que proposée à l'annexe 1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 272-CE-1921

concernant les modifications aux conditions d'admission au baccalauréat (base universitaire)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-douzième réunion tenue le jeudi 19 février 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les conditions générales d'admission au baccalauréat qui prévalent actuellement ;

ATTENDU la résolution de la sous-commission des études en date du 30 janvier 2009 ;

ATTENDU le projet de modification des conditions d'admission au baccalauréat ;

ATTENDU les explications du doyen des études ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Thibault Martin,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'approuver les modifications proposées à l'annexe 1 quant aux conditions d'admission aux programmes de baccalauréat, de même qu'à l'organisation de l'article 5.4 du Régime des études de premier cycle ;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'approuver la modification proposée aux conditions d'admission particulières de tous les programmes de baccalauréat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 272-CE-1922

concernant les modifications aux modalités de l'admission aux programmes de cycles supérieurs en gestion de projet

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-douzième réunion tenue le jeudi 19 février 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les conditions d'admission aux programmes de cycles supérieurs en gestion de projet qui prévalent actuellement ;

ATTENDU la modification proposée par le comité de programme au nombre d'années d'expérience requis pour l'admission aux programmes de cycles supérieurs en gestion de projet qui prévalent actuellement ;

ATTENDU la subordination de l'offre d'admission au cheminement coopératif de la maîtrise en gestion de projet à un seuil minimal de nouveaux inscrits prescrite par la résolution 297-CA-4366 ;

ATTENDU la résolution adoptée le 10 décembre 2008 par le comité de programme ;

ATTENDU la résolution de la sous-commission des études en date du 30 janvier 2009 ;

ATTENDU les explications du doyen des études ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Ana-Maria Davila-Gomez,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la levée des conditions d'admission dans les programmes de gestion de projet relatives aux années d'expérience pour les candidats admis sur la base d'un baccalauréat dont la moyenne se situe entre 3.2 sur 4.3;

DE RECOMMANDER au conseil d'administration d'adopter les modifications proposées aux modalités de l'admission aux programmes de cycles supérieurs en gestion de projet :

- lever la subordination de l'offre d'admission au cheminement coopératif de la maîtrise en gestion de projet à un seuil minimal de nouveaux inscrits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 272-CE-1923

concernant le passage accéléré au doctorat (modification du Régime des études de cycles supérieurs)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-douzième réunion tenue le jeudi 19 février 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 7.27 et 7.28 du Régime des études de cycles supérieurs, qui portent sur le passage accéléré au doctorat ;

ATTENDU la consultation tenue en automne 2008 auprès des responsables de programmes doctoraux concernés ;

ATTENDU les modifications des articles 7.27 et 7.28 du Régime des études de cycles supérieurs ;

ATTENDU la résolution de la sous-commission des études en date du 30 janvier 2009 ;

ATTENDU les explications du doyen des études ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Thibault Martin,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au conseil d'administration l'adoption des modifications, à la fois celles proposées en annexe et en séance, aux articles 7.27 et 7.28 du Régime des études de cycles supérieurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 272-CE-1924

concernant une modification à la désignation du Bureau de liaison université-milieu

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-douzième réunion tenue le jeudi 19 février 2009, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'importance de valoriser les interventions de l'UQO aux plans des partenariats avec le milieu, des activités internationales et de la formation continue;

ATTENDU la nécessité de bien arrimer ces interventions avec les fonctions d'enseignement et de recherche de notre établissement;

ATTENDU les mandats confiés au Bureau de liaison université-milieu;

ATTENDU la reconnaissance de ces activités dans les dernières planifications stratégiques de l'université, et, plus spécifiquement au sein des énoncés de vision, mission et valeurs adoptés récemment par l'UQO;

ATTENDU le profil de la candidate ou du candidat recherché pour assumer la direction de cette unité et le leadership dont cette personne doit faire preuve tant auprès du corps enseignant que des partenaires externes dans la réalisation des mandats qui lui sont confiés;

ATTENDU les explications et la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Thibault Martin,

IL EST RÉSOLU :

RECOMMANDER au conseil d'administration le changement de nom du Bureau de liaison université-milieu afin qu'il soit désigné dorénavant « Décanat de la formation continue et des partenariats » ;

RECOMMANDER, en conséquence, au conseil d'administration que la personne responsable de cette unité soit désignée comme « Doyen de la formation continue et des partenariats » ou « Doyenne de la formation continue et des partenariats »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 272-CE-1925

concernant la révision de l'échéancier du plan de travail pour la mise en œuvre de la Politique linguistique

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-douzième réunion, tenue le 19 février 2009, Pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la Politique linguistique adoptée par le conseil d'administration le 16 avril 2007;

ATTENDU le plan de travail adopté le 7 juin 2007 par la commission des études, par sa résolution 257-CE-1789, en vue de la mise en œuvre de la Politique linguistique;

ATTENDU la suspension des travaux en lien avec le règlement d'un litige touchant les relations de travail;

ATTENDU la nécessité de revoir en conséquence les échéanciers prévus pour ces travaux;

ATTENDU les explications et la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Thibault Martin,

IL EST RÉSOLU :

DE RÉVISER l'échéancier des travaux prévus au plan de travail en vue de la mise en œuvre de la Politique linguistique comme suit :

- **DE PRÉPARER** et **DE SOUMETTRE** à l'approbation du conseil d'administration, lors de sa réunion de juin 2009, un projet d'amendement au Régime des études de cycles supérieurs afin d'y inclure les paramètres des programmes multilingues et des versions multilingues des programmes déjà existants;
- **DE PRÉPARER** et **DE SOUMETTRE** à l'approbation du conseil d'administration, lors de sa réunion de juin 2009, un projet d'amendement au Régime des études de cycles supérieurs afin d'y inclure dans les conditions d'admission l'exigence de la connaissance fonctionnelle du français et une définition de « la connaissance fonctionnelle du français attestée par des études antérieures »;

- **DE DEMANDER**, à cette fin, au doyen des études de présenter, pour faciliter les délibérations de la commission des études, des projets d'amendements au Régime des études de cycles supérieurs en regard des sujets mentionnés aux deux dispositifs qui précèdent;
- **DE DEMANDER** au doyen des études de présenter à la commission des études les avantages et les inconvénients des principaux tests disponibles de compétences de la langue française et les seuils de réussite;
- **DE DEMANDER** au doyen des études de faire rapport régulièrement à la commission des études de l'état d'avancement des travaux;
- **DE RETENIR**, lors de la réunion de septembre 2009 de la commission des études, un test institutionnel de compétences de la langue française afin de vérifier la capacité des candidats à communiquer de façon efficace et de suivre les activités de l'Université, ainsi que d'y participer et d'y rédiger les travaux exigés;
- **DE FIXER**, lors de la réunion de septembre 2009 de la commission des études, le seuil de réussite du test institutionnel de compétences de la langue française et d'administrer ledit test en vue de l'admission à compter du trimestre d'automne 2010 à tous les programmes d'études de cycles supérieurs, à l'exception des programmes actuellement offerts en version anglaise et des programmes offerts dans des pays étrangers en langues autres que le français;
- **DE PROPOSER**, lors de la réunion d'avril 2009 de la commission des études, une date de fin des admissions dans les versions anglaises des programmes après avoir sollicité, par l'intermédiaire du doyen des études, l'avis écrit des responsables de programmes concernés et des professeurs et professeures qui enseignent ou qui ont enseigné dans les programmes concernés au cours des trois dernières années quant aux informations pertinentes pouvant conditionner le moment à retenir pour la fin des admissions. La commission des études entendra les responsables des programmes concernés qui en feront la demande;
- **DE DEMANDER** au conseil d'administration, lors de sa prochaine réunion, de prendre acte des changements apportés à l'échéancier des travaux à réaliser par la commission des études nécessaires à la mise en œuvre de la Politique linguistique, et du fait que cet échéancier révisé fera en sorte que des nouveaux étudiants pourront être accueillis dans les versions anglaises des programmes d'études de cycles supérieurs actuellement offerts, et ce, au moins jusqu'au trimestre d'automne 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice